

La Lettre de l'**UCR** **FO**



Le virage domiciliaire
Comment réduire les coûts
de la perte d'autonomie
■ pages 4/5



Rencontre avec
la Défenseure des droits
■ page 7

1^{er} octobre :
les retraités mobilisés
■ pages 10/11

Petites retraites :
un rapport pour nous
«vendre» le régime unique
■ page 12

le 1^{er} et le 5 octobre,
les retraités en action !

Sommaire

Le «virage domiciliaire»
au centre d'un futur projet
de loi
=> pages 4/5

Appel à la mobilisation
le mardi 5 octobre
=> page 6

Rencontre de l'UCR-FO avec
la Défenseure des droits
=> page 7

Covid-19, les effets collatéraux
sur les personnes âgées
=> pages 8/9

1^{er} octobre 2021 :
mobilisation et action
=> pages 10/11

Petites retraites, un rapport
pour nous «vendre» le régime
unique
=> page 12

La Vie de l'UCR
=> pages 13 à 15

Section fédérale des retraités
Cheminots : tenter d'opposer
les salariés entre eux
=> page 16

UDR-FO 44 : stop à la baisse
du pouvoir d'achat
=> page 16

RETRAITES

• Régime général de Sécurité sociale, régimes alignés et fonction publique
Revalorisation au 1^{er} janvier 2021 : + 0,4%

• Régime général

Minimum contributif (carrière complète) : 645,50 €/mois
Minimum contributif majoré (carrière complète) : 705,35 €/mois
Maximum de pension (théorique) : 1 714 €/mois

Compléments

- majoration pour tierce personne : 1 125,29 €/mois
- majoration pour enfant à charge : 98,72 €/mois

Pension de réversion

• Dans le privé, montant : 54% de la pension du défunt
- montant maximum : 925,56 €/mois
- plafond de ressources : 21 320 € par an pour une personne seule ;
34 112 € par an pour un couple
• Dans la fonction publique : 50% du montant de la pension du défunt mais
pas de conditions d'âge ni de ressources

ASPA

Allocation de solidarité aux personnes âgées (anciennement Minimum vieillesse)

Le montant maximum attribué par mois est de 906,81 € pour une personne
seule (soit 10 881,75 € maximum par an)

Le montant attribué est égal à la différence entre le montant annuel maximum
de l'ASPA (10 881,75 €) et le montant de vos ressources.

Exemple :

Si vos ressources sont de 8 000 € par an, le montant de l'ASPA est déterminé
ainsi : 10 881,75 € - 8 000 € = 2 881,75 € par an.

Lorsque les 2 membres du couple bénéficient de l'allocation, le montant maxi-
mum par mois est de 1 407,82 € (soit 16 893,94€ maximum par an).

Le montant de l'ASPA qui est accordé est égal à la différence entre 16 893,94 €
et les ressources du couple.

Exemple :

Si les ressources de votre couple sont de 13 000 € par an, le montant de l'ASPA
est déterminé ainsi : 16 893,94 € - 13 000 € = 3 893,94 € par an.

APA

Allocation personnalisée pour personnes âgées, attribuée par le département

• **À domicile**, montant mensuel maximal du plan d'aide au 1^{er} janvier 2020 :

GIR 1 : 1 742,23 € - GIR 2 : 1 399,04 € - GIR 3 : 1 010,86 € - GIR 4 : 674,28 €

Le montant versé est égal au montant de la fraction du plan d'aide que le
bénéficiaire utilise diminué, le cas échéant, d'une participation à sa charge.

Ressources mensuelles / participation :

- inférieures ou égales à 813,40 €, aucune participation,
- de 813,40 € à 2 995,54 € : la participation varie progressivement de 0 à 90%
du montant du plan d'aide,
- supérieures à 2 995,54 €, la participation est égale à 90% du plan d'aide.

• **En établissement**, l'APA est calculée à partir du tarif dépendance de l'établis-
sement. La participation financière de l'intéressé dépend de ses revenus :

- Revenu inférieur à 2 479,40 €. Participation égale au montant mensuel du
tarif dépendance de l'établissement pour les GIR 5 et 6.

- Revenu compris entre 2 479,40 et 3 814,55 €. Participation égale au montant
du tarif dépendance de l'établissement pour les GIR 5 et 6 auquel s'ajoute,
selon le niveau de revenu, de 0 à 80% du tarif dépendance de l'établissement
pour le GIR du bénéficiaire.

- Revenu supérieur à 3 814,55 €. Participation égale au montant du tarif

dépendance de l'établissement pour les GIR 5 et 6 auquel s'ajoute 80% du tarif
dépendance de l'établissement pour le GIR du bénéficiaire.

- Somme minimale laissée : 95 €/mois à la personne âgée.

Honoraires médicaux (conventionné, tarifs secteur 1)

Au cabinet du médecin omnipraticien : 25 €

Au cabinet du médecin spécialiste : 25 €

EN BREF

• **Plafond mensuel de la Sécurité sociale** : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 : 3 428 €

• **SMIC brut** : depuis le 1^{er} janvier 2021 : 10,25 €/heure, soit 1 554,58 € brut par mois pour 151,67 heures.

Minimum de traitement dans la fonction publique : depuis le 1^{er} février 2017 : 1 447,98 € brut.

• **Indice des prix à la consommation (INSEE)** - Résultats provisoires
Variation juillet 20/juillet 2021 : + 1,1%
Variation depuis janvier 2021 : + 1,3%

par Michel Beaugas, Secrétaire général de l'UCR-FO

Vous nous trouverez sur votre chemin...

Le 1^{er} septembre une délégation du bureau confédéral, menée par le Secrétaire général, s'est rendue à l'invitation du Premier ministre.

Lors de cette entrevue, nous avons fermé la porte à toutes velléités de remise en cause de notre système de retraite et avons refusé de participer à une énième concertation sur le sujet. Pour FO le véritable problème est l'accès à l'emploi pérenne dans notre pays, les carrières dites hachées, le temps partiel imposé et la faiblesse des salaires, tous ces sujets font d'ailleurs l'objet d'un appel à la grève et manifestation le 5 octobre prochain.

FO a rappelé qu'elle restait opposée à l'allongement de la durée de travail pour l'obtention de la pension à taux plein, en opposition à la petite musique gouvernementale «il faudra travailler plus longtemps et partir à la retraite plus tard». FO a indiqué au Premier ministre sa détermination à combattre cette réforme si elle revenait d'actualité et qu'elle se dresserait sur le chemin de l'exécutif en mobilisant, au besoin par la grève, les salariés de ce pays.

En outre, l'actualité des dernières semaines a ravivé deux sujets sur lesquels Force Ouvrière continue de faire entendre son opposition, et cela dans chacune des instances où nous sommes amenés à nous prononcer.

Premièrement, le transfert du recouvrement des cotisations de retraite complémentaire AGIRC-ARRCO vers l'URSSAF a été reporté d'un an au 1^{er} janvier 2023, du fait du contexte de la crise sanitaire. Si le ministre

chargé des Comptes publics a annoncé un «ajustement» de calendrier, la réforme est, elle, maintenue, ainsi que les menaces qu'elle représente à la fois pour les salariés des GPS et les retraités. FO reste donc fermement opposée à ce transfert, comme nous l'avons fait savoir lors de rencontres bilatérales au ministère.

Ensuite, la négociation concernant la valeur des points AGIRC-ARRCO a abouti sur un projet d'avenant, porté par le patronat et la CFDT, qui va à l'encontre du principe de maintien du niveau des pensions qui avait été inscrit dans l'ANI de 2019. Jugeant donc que l'esprit de l'accord n'était plus respecté, et cela alors même que notre organisation avait émis d'autres propositions permettant de pallier la baisse des réserves liée à la crise tout en respectant le pouvoir d'achat des retraités, le bureau confédéral a refusé de signer cet avenant.

Cet avenant prévoit que le conseil d'administration de l'AGIRC-ARRCO peut (minorer) faire varier de 0,5 point le montant de l'inflation qui sert de base au calcul de la revalorisation annuelle des pensions de retraite complémentaire, au prétexte que les retraités auraient moins perdu de pouvoir d'achat pendant la crise sanitaire que les actifs, ce à quoi, FO s'est opposée rappelant que depuis plus de 10 ans les entreprises n'avaient plus contribué à l'équilibre du régime.



RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

AGIRC-ARRCO

Les pensions de retraite complémentaire AGIRC-ARRCO pourraient être sous-indexées jusqu'à 0,5 point en novembre 2021 et novembre 2022.

Pour les quelque treize millions de retraités du secteur privé qui perçoivent, chaque mois, une pension complémentaire AGIRC-ARRCO, celle-ci devrait être sous-revalorisée le 1^{er} novembre prochain, ainsi que l'année suivante. C'est ce qu'ont décidé le MEDEF, la CFDT et la CFTC à l'is-

sue d'une troisième et dernière rencontre organisée jeudi 22 juillet dernier.

Toutefois, si la CFDT et la CFTC soutiennent l'avenant, les trois autres organisations syndicales (FO, la CGT et la CFE-CGC) le rejettent. Force Ouvrière a d'ailleurs déposé «un avis négatif au bureau» lundi 26 juillet dernier. «Nous avons signé en 2019, car l'accord prévoyait le maintien du pouvoir d'achat des retraités. Or le projet du MEDEF ne fait porter les économies que sur les retraités», regrette Michel Beaugas, négociateur FO. ■

La Lettre de L'Union confédérale des retraités Force Ouvrière est le bulletin d'information officiel de L'UCR-FO
141, avenue du Maine 75680 Paris Cedex 14 • Tel.: 01 40 52 84 32 • Fax : 01 40 52 84 33
Retrouvez La Lettre sur <http://www.force-ouvriere.fr/confede/ucr>

Directeur de Publication : Yves Veyrier • Rédaction : Secteur de l'Emploi et des Retraites - UCR, Prévoyance sociale et UCR-FO
Commission paritaire n° : 0123 S 07294 • ISSN n° : 1147-9574 • Impression : Imae Laval • Prix au numéro : 2,50 € - Abonnement : 10 €

par **Yves Veyrier**

Secrétaire général de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, Président de l'UCR-FO



Rendez-vous le 5 octobre !

Depuis le début de l'année, les prix repartent à la hausse jusqu'à accélérer nettement au mois d'août, +1,9%, un niveau qui n'avait plus été atteint depuis près de trois ans. L'INSEE confirme ainsi ce dont tout un chacun a pu se rendre compte en faisant ses courses ou son plein d'essence. Les hausses de prix concernent tout particulièrement les dépenses contraintes, ce qui pénalise davantage les personnes ayant les plus bas revenus, bas salaires et petites retraites. Les coûts de l'énergie (gaz, électricité, essence), de l'alimentation, des produits manufacturés victimes aussi des aléas d'approvisionnement en composants et matières premières, augmentent de manière sensible.

Cette accélération de l'inflation vient provoquer une hausse anticipée du SMIC dès le 1^{er} octobre en raison de la revalorisation automatique prévue par le Code du travail.

Mais ces hausses de prix viennent aussi rogner une nouvelle fois le pouvoir d'achat des retraités, déjà mis à mal ces dernières années par la faible revalorisation des pensions et les hausses de CSG. C'est pour ne pas pénaliser encore plus le pou-

voir d'achat des retraités que Force Ouvrière a refusé de signer, au mois de juillet, l'avenant à l'accord national interprofessionnel de 2019 relatif à l'AGIRC-ARCCO. La négociation sur l'équilibre financier du régime de retraites complémentaires visait à répondre à la baisse des réserves constatée du fait de la crise sanitaire. FO y a défendu d'autres propositions évitant de pénaliser la revalorisation des pensions.

C'est dans ce contexte que la confédération FO, qui avait pris l'initiative d'une réunion intersyndicale en juin, a considéré nécessaire d'engager une large mobilisation, sur la base du communiqué publié le 1^{er} juillet dernier, le 5 octobre. Au centre des revendications, la hausse des salaires et des pensions et l'abandon des réformes des retraites et de l'assurance-chômage.

Je renouvelle ici l'appel lancé à tous les syndicats, militants et adhérents FO, afin de mettre en œuvre les conditions de réussite de la mobilisation par la grève interprofessionnelle et les manifestations.

Rendez-vous à toutes et tous est donc donné !

Le «virage domiciliaire»

Comment réduire les coûts de la perte d'autonomie

La ministre déléguée chargée de l'Autonomie, Brigitte Bourguignon, rappelait à qui voulait l'entendre qu'il fallait «tenir compte des enseignements de la

crise pour gérer la perte d'autonomie». Et elle ajoutait : «[...] Les Français refusent de ne plus vivre chez eux. À partir de là, la route est tracée.»

Ainsi, le mot d'ordre était «le virage domiciliaire» calqué sur le modèle du «virage ambulatoire» imprimé au système de santé : moins de séjours en établissements, plus de proximité...

Avec «le virage domiciliaire», il s'agit de privilégier le maintien à domicile des personnes âgées dépendantes plutôt que l'accueil en EHPAD.

Certes ces personnes préfèrent rester à domicile. Et ce n'est pas la manière dont le gouvernement a géré l'épidémie Covid-19 qui incite à intégrer un EHPAD.

Mais la dépendance et son aggravation peuvent nécessiter la prise en charge en établissement.

Qu'il faille mettre en œuvre tous les moyens (humains, matériels et financiers) pour le maintien à domicile lorsque c'est possible, bien entendu.

Mais est-ce bien là l'objectif du gouvernement ?

Brigitte Bourguignon le reconnaît (en mai 2021) : les crédits votés et le virage domiciliaire vont permettre de réduire le coût de la réforme à 3 milliards d'euros par an au lieu des 10 milliards en 2030 que prévoyait le rapport Libault.

Le but est bien de réduire les coûts, entre autres en ne construisant plus d'EHPAD publics. Deux sénateurs (Michelle Meunier - PS et Bernard Bonne - LR) appuient cette démarche gouvernementale et revendiquent «un moratoire sur la construction d'EHPAD en 2027».

Alors que l'avancement en âge de la nombreuse génération du «baby-boom» exige de construire des EHPAD publics, de former des personnels etc. et d'améliorer les mécanismes de maintien à domicile, c'est donc autre chose que prépare le gouvernement.

Ce «virage domiciliaire» rappelle étrangement le «virage ambulatoire»

N'ayons pas la mémoire courte. Le «virage ambulatoire», loin d'améliorer quoi que ce soit, a été et est l'outil (y compris en pleine pandémie) de suppression de lits d'hôpitaux. Des lits qui, avant l'apparition de la Covid-19, faisaient déjà cruellement défaut.

Cette pénurie programmée de places en EHPAD publics est aussi une opportunité pour le secteur privé. De plus en plus de familles (celles qui le peuvent) n'auront d'autre choix que les structures privées.

Nombre de publicités vantent l'investissement dans les EHPAD privés, comme celle-ci : «*Quatre bonnes raisons d'investir dans un livret EHPAD :*

1. une baisse d'impôts jusqu'à 33 000 euros ;
2. un bail commercial très protecteur ;
3. un marché contrôlé par l'État ;
4. une rentabilité locative très attractive».

On sait que le coût pour les familles n'est pas le même dans le privé. Quant aux conditions d'hébergement, il suffit de relire tout ce que nous avons écrit avant l'épidémie.

De plus, sans revenir ici sur la gestion désastreuse de l'épidémie en ce qui concerne les EHPAD tant publics que privés, un rapport de la DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) apporte un éclairage sur la gestion privée, notamment :

«les effets des statuts juridiques sur l'atteinte des EHPAD sont aussi plus marqués lors de la seconde vague que pendant la première. Les EHPAD privés commerciaux ont été significativement plus touchés que les autres structures, à autres caractéristiques et à localisation comparables.

Il pourrait s'agir d'une conséquence d'un taux d'encadrement moins élevé et du plus fort recours à la sous-traitance dans les établissements privés, qui peut entraîner plus de brassage des personnels – cette hypothèse restant toutefois à étayer».

Les auteurs sont prudents (la DREES est un organisme d'État !) mais le constat est là : les établissements commer-

ciaux ont «moins de personnel d'encadrement» et font davantage appel à la sous-traitance, ils ont été davantage touchés.

Cela ne veut pas dire que la situation dans les autres établissements a été, et est, normale. Chacun a en mémoire les manifestations des personnels bien avant cette pandémie, exigeant pour tous les EHPAD, publics comme privés : des effectifs stables, formés, suffisants, correctement rémunérés...

Le vieillissement de la population n'est pas propre à la France. Par exemple, en Grèce, 20% des établissements pour personnes âgées sont illégaux mais le gouvernement



ne les ferme pas parce ce qu'il ne sait pas quoi faire des résidents !

D'autres solutions sont possibles. En témoigne la Norvège qui re-municipalise ses maisons de retraite. À Oslo alors qu'une maison sur trois était gérée par le privé, il ne reste aujourd'hui que cinq établissements à but lucratif dans tout le pays. Il en résulte aussi de meilleures conditions salariales pour les personnels.

Sans préjuger sur la politique sociale de ce pays, il dépense plus du double de la moyenne européenne en matière d'accompagnement des personnes âgées.

Plus que jamais nous confirmons toutes nos revendications en ce qui concerne la dépendance, notamment :

- construction d'EHPAD publics face aux besoins grandissants ;
- formations, embauches, revalorisation des salaires pour les personnels tant publics que privés ;
- de vrais moyens matériels et humains (formation, rémunération...) dans les cas de maintien à domicile. ■





5 OCTOBRE 2021

Mobilisés pour nos salaires, nos emplois et nos conditions de travail et d'études !

Les organisations syndicales CGT-FO, FSU, Solidaires, FIDL, MNL, UNEF et UNL réunies le 30 août appellent à la mobilisation de l'ensemble des travailleur-ses du secteur privé et public, et la jeunesse, le mardi 5 octobre 2021.

Elles rappellent qu'elles ont mis en garde le gouvernement, au début de l'été, face à ses projets de régression sociale. Elles ont, à cette occasion, formulé des solutions économiques et sociales pour sortir de la crise sanitaire. Elles s'opposent à ce que la situation sanitaire soit utilisée par le gouvernement et le patronat pour accélérer la remise en cause des droits et des acquis des salarié-es et des jeunes. L'élargissement et l'accélération indispensables de la vaccination demandent de renforcer l'accès à la santé, les moyens de l'hôpital public et de la médecine du travail. Cela nécessite de convaincre et de rassurer, et non de sanctionner les salarié-es.

En cette rentrée, l'emploi est une des préoccupations essentielles des jeunes et du monde du travail. La précarité est en forte hausse, et malgré une opposition unanime, la mise en œuvre de la réforme de l'Assurance-chômage reste d'actualité. Le retour de la réforme des retraites que nous avons combattue et empêchée revient à l'ordre du jour. Gouvernement et patronat veulent imposer de nouveaux reculs sur les retraites. Le chômage partiel a provoqué la plupart du temps des baisses de rémunération importantes.

Trop de salarié-es, notamment les travailleurs-ses particulièrement exposé-es et dits de «2^e ligne», maintenu-e-s à de bas salaires ne voient aujourd'hui aucune perspective d'amélioration.

Les agent-e-s de la fonction publique attendent toujours et depuis des années des mesures salariales à la hauteur de la perte de leur pouvoir d'achat. Les jeunes ont vu l'investissement dans les aides directes baisser ces dernières années. Le dernier recul en date étant la suppression du repas à un euro pour toutes et tous, dont nos organisations réclament le rétablissement.

C'est pourquoi elles exigent :

- l'augmentation des salaires ;
- l'abandon définitif des contre-réformes des retraites et de l'Assurance-chômage ;
- un vrai travail avec un vrai salaire pour toutes et tous et l'égalité professionnelle femmes/hommes ;
- la conditionnalité des aides publiques selon des normes sociales et environnementales permettant de préserver et de créer des emplois ;
- l'arrêt des licenciements et la fin des dérogations au Code du travail et garanties collectives ;
- un coup d'arrêt à la précarisation de l'emploi et à la précarité des jeunes en formation et une réforme ambitieuse des bourses ;
- la fin des fermetures de services, des suppressions d'emplois, du démantèlement et des privatisations dans les services publics et la fonction publique et le renforcement de leurs moyens ;
- le rétablissement de tous les droits et libertés pour la jeunesse comme pour le monde du travail.

Les organisations CGT-FO, FSU, Solidaires, FIDL, MNL, UNEF et UNL affirment l'urgence d'augmenter le Smic et les grilles de classifications, le point d'indice de la fonction publique, les pensions, les minima sociaux et les bourses d'études.

Elles appellent les femmes et les hommes de toutes les professions, les jeunes, les retraité-es à se mobiliser, le 5 octobre, par la grève et les manifestations, pour obtenir de meilleurs salaires, pour leurs emplois et leurs droits et une meilleure protection sociale. D'ores et déjà, elles décident de se revoir à l'issue de cette mobilisation.

Montreuil, le 30 août 2021

Le 16 juin 2021, une délégation de l'UCR-FO a rencontré le cabinet de Claire Hedon, Défenseure des droits. La délégation FO était composée de Didier Hotte et Dany Gautschi. Le cabinet était représenté par Nicolas Kanbonou, directeur de la promotion de l'Égalité et de l'Accès aux droits, Daniel Agacinski, délégué général à la Médiation avec les services publics, Vincent Lewandowski, chef de pôle Action territoriale et Céline Girardot, responsable Contact presse et du suivi des différentes auditions sur les évolutions de la dématérialisation.

FO a exposé les raisons de sa demande de rencontre en rappelant le courrier de Michel Beaugas et la note adressée au cabinet la veille. Nous avons rappelé nos revendications : droit au retour papier, engagement sous signature papier seulement, importance du lien entre l'administration et l'utilisateur assuré par des personnes compétentes et garantissant le respect des informations transmises, etc.

Nos interlocuteurs se sont montrés très intéressés par la démarche. Ils ont mis en avant l'existence de l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse), mais aussi d'une cellule ad hoc de la DGC-CRF (Direction générale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes). Nous avons fait valoir que ces organismes n'étaient pas forcément connus du grand public et que leur saisine ne venait pas spontanément à l'esprit des personnes âgées. Pour nos adhérents, l'AFOC est plus proche et pourrait servir de relais. Ils ont ensuite évoqué leurs démarches et travaux concernant le rapport du Défenseur

Rencontre de l'UCR-FO avec la Défenseure des droits

des droits (DDD) 2019 sur la fracture numérique et les moyens de mettre en œuvre les différentes recommandations :

- entretiens avec tous les responsables d'administration ;
- suivi de l'évolution des différentes recommandations ;
- analyse fine des différentes saisines qui leur sont transmises. Sur ce point ils nous recommandent de ne pas hésiter à les saisir. Cela leur permet d'avoir une analyse plus pointue sur la situation globale.

Sur la question de l'équipement et de l'aide à son acquisition, le cabinet de la DDD a bien sûr évoqué le coût mais aussi son doute sur l'opportunité en se fondant sur les expériences menées dans l'Éducation nationale. Le cabinet est favorable au maintien et au développement du «multicanal», qui n'exclue personne. En clair, la communication par internet ne doit pas aboutir à la suppression des autres formes de contact avec les administrations.

Le cabinet n'est pas fermé à la poursuite des contacts avec notre organisation mais il souhaite définir le «timing» et le périmètre des contacts. Il a fait valoir l'existence de son réseau local de délégués de la Défenseure des droits (<https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/institution/organisation/equipes#CPR>) qui sont disponibles. Il est favorable à une information en direction des organisations syndicales de retraités.

Le cabinet est conscient de la complexité des procédures mais pense qu'une des solutions réside dans l'accueil «multicanal». Une loi avait défini des objectifs mais n'a pas été mise en œuvre. Ils vont de nouveau la promouvoir. Seuls 13% des sites d'administrations publiques sont équipés de moyens d'accès pour handicapés. Des dispositifs d'accompagnement existent y compris sur internet mais sont souvent le fait d'associations de bénévoles : «hub» de coordination, permanences, lieux de proximité, etc.

L'État ne doit pas se décharger sur le monde associatif, disent-ils, mais il faut savoir l'uti-

liser. Au regard des dispositifs mis en place sur le terrain il faut coordonner les différents acteurs pour «optimiser l'accessibilité pour tous». Ils sont contre un équipement à 100% pour tous mais pour la création massive de lieux de proximité.

Les problèmes d'illettrisme et d'illectronisme que l'on rencontre encore en France empêchent un consentement clair de la part des personnes à la relation par internet. C'est pourquoi le cabinet estime qu'il faut renoncer au 100% dématérialisé actuellement.

Pour progresser sur ce dossier, ils nous invitent à consulter le site DITP (portail de la transformation numérique), projet porté par la ministre Amélie de Montchallin. Le rapport d'Adrien Taquet, député, et J.-F. Serres, membre du CESE (mai 2018), est particulièrement intéressant («*Plus simple la vie : 113 propositions pour améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap*»).

FO a fait valoir que notre souhait était de garantir la sécurité et la confidentialité des données des personnes âgées et que les «lieux de proximité» sont un concept un peu vague. Nous avons évoqué dans notre note la mise en place des Maisons France-Services et les inquiétudes qu'elles peuvent entraîner. Le cabinet n'a pas contesté les difficultés en expliquant «être vigilant». Nous avons insisté sur le souhait que l'assistance informatique aux personnes âgées soit le fait d'agents publics, dans le cadre d'un service public non délégué à un agent commercial.

Les membres du cabinet ont insisté pour la communication de cas concrets, qui puissent illustrer leur action en faveur de plus de garanties pour les citoyens. Nous invitons donc les camarades des UDR à nous faire remonter les cas de figure auxquels ils ont pu être confrontés.

Le groupe de travail «Conditions de vie» de l'UCR va développer les éléments du dossier avec un courrier-type permettant de saisir les élus locaux de la situation des retraités victime de «l'isolement numérique». ■

Covid-19

Effets collatéraux sur les personnes âgées

La Covid-19 est particulièrement grave chez le sujet âgé de plus de 70 ans avec un haut risque de décès, mais le virus n'est pas seul responsable de la surmortalité des personnes âgées.

Le confinement mis en place afin de limiter l'extension de cette pandémie a eu des effets délétères directs dans la population gériatrique.

Trois complications semblent particulièrement importantes : la sarcopénie, la dépression et le retard de prise en soins des pathologies chroniques, telles que les maladies cardiovasculaires ou néoplasiques, ainsi que les pathologies neurodégénératives. L'isolement a des conséquences plus que néfastes sur la santé des personnes âgées, la solitude facilitant la détérioration de leurs facultés physiques et cognitives. Les seniors souffrant de la solitude sont plus souvent touchés par les maux suivants : un sommeil perturbé, de l'hypertension, un stress plus élevé, un état dépressif, une baisse du sentiment de bien-être, un système immunitaire fragilisé, un déclin des fonctions cognitives.

La sarcopénie

La sarcopénie se définit comme une baisse progressive et généralisée de la masse musculaire (MM), de la force et de la performance physique pour des patients en âge gériatrique. La limitation des déplacements liée aux mesures de confinement entraîne une sédentarité «imposée» qui, associée à la perte musculaire physiologique naturelle liée à l'âge, peut amplifier la sarcopénie. Les personnes âgées dépendantes vivant en

institution passent 90% de leur temps en position couchée ou assise et ne sortent que très rarement à l'extérieur, ce qui est un facteur aggravant de la fonte musculaire. Les personnes en EHPAD et celles vivant au domicile peuvent voir leur masse musculaire diminuer rapidement entraînant un déclin fonctionnel responsable de l'aggravation d'une perte d'autonomie. Une activité physique quelle que soit les capacités physiques résiduelles est indispensable.

La dépression

En cette période de pandémie, quatre problèmes contribuent à la souffrance psychique de la personne âgée : la solitude, l'ennui, le sentiment d'inutilité et d'impuissance, ainsi que la peur de la contamination qui renvoie à la peur de la mort.

En temps normal, l'être humain a la faculté de rejeter au plus profond de sa conscience sa fragilité et sa vulnérabilité face à la maladie et la mort. Or cette mort nous revient en pleine face, tous les jours, toutes les heures, dans tous les médias, pour nous rappeler que notre vie ne tient qu'à peu de chose. Beaucoup de personnes âgées n'ont pas la capacité de réagir à cette situation et de surmonter l'angoisse de la mort. La conséquence la plus importante réside dans la perte d'envie de vivre, et le risque de glissement des personnes âgées isolées. En effet, pourquoi continuer à vivre si c'est pour vivre seul dans sa chambre, dans sa maison. La personne âgée a besoin de lien social et familial et nombre de commerces dit «non essentiel» comme les bars et restaurants jouent un rôle important dans la vie sociale des personnes âgées.

La conséquence de cet état psychique porte un nom : Le syndrome du glissement, il est spécifique au grand-âge, il peut être facilement comparé à un état dépressif et mélancolique, la mélancolie est une tristesse profonde dont souvent l'issue est la mort. Ce syndrome de glissement est un état actif



et choisi par la personne. Elle fait le choix (conscient ou inconscient) de ne plus se battre, de se laisser aller et donc de mourir. Cela va se traduire par un refus d'alimentation et d'hydratation, puis un refus des traitements. En quelques jours l'issue peut être fatale.

Il y a une décompensation aiguë (infectieuse, traumatique, vasculaire, chirurgicale, choc physique, etc.) qui fait suite à un facteur déclenchant physique ou psychique – ici la Covid-19, maladie fragilisante ayant imposé des mesures pouvant être vécues de la part des personnes âgées comme un abandon familial. Plusieurs signes physiques et psychiques sont à surveiller : l'anorexie, l'absence de soif (adipsie), la dénutrition et la déshydratation, des troubles sphinctériens (atonie intestinale et vésicale), mais aussi un repli sur soi, mutisme, le fait de vouloir rester au lit, le refus de s'alimenter et d'être soigné. Ce syndrome, revêt la forme d'un suicide, et nécessite une prise en charge multidisciplinaire rapide.

Retard ou absence de prise en charge de pathologies autres que la Covid-19

La réorganisation des systèmes de soins et la peur des patients vis-à-vis du risque de

contamination ont eu des répercussions sur le retard ou l'absence de prise en charge des autres pathologies. En ce qui concerne la chirurgie, le nombre d'interventions programmées, qui ont été annulées ou reportées, est de plus de 80% pour les chirurgies «bénignes» et de près de 40% pour les chirurgies oncologiques. La deuxième vague a entraîné le report d'interventions, aggravant «la perte de chance».

La réorganisation des systèmes de soins a aussi eu un impact négatif sur le diagnostic et le suivi de patients ayant une maladie d'Alzheimer. En effet, les services ont été réaménagés en services Covid-19, les consultations mémoires et les examens radiologiques ont été suspendus. Les patients atteints de la maladie de Parkinson, ont vu également leur état se détériorer au cours du confinement.

Conclusion

Si le virus tue, c'est certain, les mesures de confinement et les restrictions de déplacement en EHPAD ou à domicile de personnes âgées dépendantes ont provoqué une mortalité collatérale.

Il est regrettable que seul le facteur viral ait été pris en compte dans la lutte contre la Covid et que les facteurs physiques et psychiques aient été ignorés malgré les toutes

alertes des professionnels de santé de ces spécialités.

La casse de notre système de santé est également responsable d'une autre mortalité collatérale. L'hôpital public a subi depuis vingt ans l'impéritie politique libérale responsable de la déliquescence de notre système de santé. La France dispose de 7 lits de réanimation pour 100 000 habitants, quand l'Allemagne en a 24. Or c'est cet indicateur qui est pris en compte pour réduire nos libertés, notamment la liberté de circuler et l'obligation de subir confinement et couvre-feu. Augmenter le nombre de lits en réanimation et les personnels nécessaires et il n'y a plus saturation, tout le contraire de ce qui a été fait.

Il faut sortir de la seule vision comptable et budgétaire de l'hôpital public et remettre en place une politique de santé au service des patients, la santé ne doit pas être un marché. Il est également nécessaire de retrouver une souveraineté sanitaire que les pénuries de masques, de tests, de respirateurs, de vaccins ont mis en évidence. Ne vivons pas cette forme de déshumanisation comme une fatalité, nous avons atteint les limites de l'acceptable et il est vital pour tous, mais surtout pour les personnes âgées, de reconstruire rapidement les liens sociaux et familiaux brisés par des mois d'interdits. ■

...RÉFORME...

Emmanuel Macron

«La réforme des retraites sera engagée dès que les conditions sanitaires seront réunies»

Lors de son allocution télévisée du 12 juillet dernier, le Président de la République a clairement indiqué que «nous devons engager, dès que les conditions sanitaires seront réunies, la réforme des retraites», pour aller «vers un système plus juste».

Et d'énumérer les pistes de la réforme...

- Première piste : supprimer les régimes spéciaux
Après avoir une nouvelle fois rappelé que, selon lui, «notre système est injuste avec 42 régimes différents», ... «il entretient des inégalités majeures et il faudra aller vers plus de simplicité pour plus de justice».
Et d'en conclure que les régimes spéciaux «devront être supprimés pour les nouveaux employés dans ces secteurs».
- Deuxième piste : repousser l'âge de départ à la retraite

«Parce que nous vivons plus longtemps, il nous faudra travailler plus longtemps et partir à la retraite plus tard». Toutefois, poursuit-il, il faudra «prendre en compte la difficulté des métiers. Mais progressivement, sur plusieurs années, et par un système qui fait la différence selon le travail réellement exercé. Et donc l'âge de départ doit être plus tardif».

- Troisième proposition : porter la retraite minimum à 1 000 euros pour une carrière complète afin qu'une «vie de travail puisse offrir une pension digne».

À juste titre, Yves Veyrier, Secrétaire général de la CGT-FO a rappelé le 6 septembre dernier nos positions : «Je redis clairement les choses, c'est non ! Et ce sera non de la part de FO. Nous avons d'ores et déjà annoncé une mobilisation le 5 octobre. Au centre, il y a la volonté de réaffirmer clairement que c'est non au retour de la réforme des retraites, dont tout un chacun a compris, quelle que soit la manière dont on la présente, qu'elle vise à conduire à devoir travailler plus longtemps».



1^{ER} OCTOBRE 2021

Mobilisation et action

Bien vivre sa retraite, une exigence !

Septembre, octobre, novembre, seront des mois clés pour les retraités. C'est à cette période que se voteront les budgets de la Sécurité sociale et de la Loi de finances. Alors, mobilisons-nous pour satisfaire nos revendications.

AUGMENTATION DES RETRAITES, PENSIONS DE BASE ET COMPLÉMENTAIRES

- ✓ 0,4% d'augmentation au 1^{er} janvier 2021 pour les retraites de base, 1% pour les complémentaires alors que les prix ont augmenté de 1,6%, le compte n'y est pas ! Ils nous ont spoliés deux ans sur les pensions et retraites de base et 4,5 ans sur les complémentaires par les reports et le gel des revalorisations.
- ✓ La valse des étiquettes, mutuelles, alimentation, logement, énergie, transports... tout augmente, sauf nos pensions.
- ✓ Un rapport gouvernemental préconise d'augmenter la CSG en l'alignant sur celle des actifs, de réduire l'abattement de 10% pour le calcul de l'impôt sur le revenu des retraités et de continuer à sous-revaloriser et/ou geler les pensions et retraites.
- ✓ Augmenter les retraites et pensions en les indexant sur l'évolution du salaire moyen. Pas de retraite inférieure au Smic.
- ✓ Pensions de réversion attribuées sans conditions de ressources ni d'âge, améliorées afin de garantir le niveau de vie du conjoint survivant et son extension aux couples pacsés, concubins.

C'est un investissement juste socialement et nécessaire pour l'économie. C'est d'utilité publique pour favoriser la croissance de l'économie dont le pays est en manque alors qu'il en a tant besoin. Redonner du pouvoir d'achat aux retraités permet le bien-vieillir.

SÉCURITÉ SOCIALE • SANTÉ • AUTONOMIE

La pandémie a démontré que la protection sociale est un bien essentiel. Et pourtant cette dernière n'a jamais été autant attaquée que depuis ces dernières années.

Le gouvernement d'Emmanuel Macron et ses prédécesseurs ont une lourde responsabilité dans la gestion désastreuse de la crise sanitaire. Les suppressions de 115 000 lits en 25 ans dans les hôpitaux et de 100 000 postes de soignants en 8 ans pèsent lourdement dans la situation catastrophique que nous connaissons. Le gouvernement sanctionne, réduit les libertés, culpabilise et infantilise les citoyens que nous sommes.

De plus en plus de retraités ne peuvent plus se soigner faute de moyens financiers suffisants. Ça suffit !

- ✓ Nous exigeons des centres de santé publics dans tous les territoires pour garantir un accès aux soins solidaire pour tous. 100 000 postes supplémentaires sont nécessaires dans notre système hospitalier.
- ✓ Nous réaffirmons la nécessité de levée de la propriété privée sur les brevets qui empêche la diffusion des vaccins partout dans le monde tout en étant source de profits inadmissibles.

La santé n'a pas de prix

Les personnes âgées représentent plus de 75% des décès dus à la Covid-19, confinées au domicile ou en EHPAD, malgré le dévouement des soignants.

- ✓ Nous avons besoin d'une nouvelle loi prenant en compte le droit à l'autonomie dans le cadre de la Sécurité sociale, avec un grand service public de la prise en charge de l'autonomie, que ce soit au niveau de l'aide à domicile ou des EHPAD, ainsi que 200 000 embauches dans les EHPAD et 100 000 dans le secteur de l'aide à domicile pour garantir des soins de qualité.

.../...

Des moyens supplémentaires pour notre Sécurité sociale sont indispensables pour financer les besoins de la population à partir des cotisations sociales, ce qui suppose des emplois, des salaires et des pensions corrects.

✓ Nous refusons la CSG, les taxes ou impôts divers.

SERVICES PUBLICS

Les services publics et leurs personnels ont joué un rôle irremplaçable dans la lutte contre la pandémie.

✓ L'amélioration de la qualité de leurs missions et de leurs déploiements sur l'ensemble du territoire doit donc devenir une priorité de l'État et des collectivités territoriales.

✓ **Ce sont bien des services de proximité, avec du personnel en nombre et formé dont nous avons besoin, garants d'une égalité de traitement sur tout le territoire, garants d'un accès pour tous partout.**

Le service au public rendu par les commerçants n'est pas du service public.

Le seul accueil par internet n'est pas du service public.

Oui nous voulons une retraite en bonne santé, une pension de haut niveau, aujourd'hui et pour les générations futures.

Ma retraite je l'ai gagnée, mon droit au bien vieillir, je le revendique, mes revendications je les défends.

Alors, pour bien vieillir depuis la naissance, toutes et tous dans la rue le 1^{er} octobre avec les organisations CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, FSU, Solidaires, Ensemble & solidaires, FGR-FP, LSR



À PROPOS DES 1000 € DE PENSION MINIMUM, YVES VEYRIER RÉPOND À E. MACRON

Et, sur la question des 1 000 euros de pension minimum, quelles sont les conditions ? Quand nous avons posé la question à Monsieur Delevoe, à Monsieur Pietraszewski, au Premier ministre de l'époque, la réponse était : 1 000 € de pension minimum pour une carrière complète. Et, dans le cadre du projet du gouvernement, la carrière complète est de 43 ans de travail à temps plein au Smic. D'abord, celui ou celle qui travaillerait toute sa

durée d'activité à temps plein, il serait heureux, parce que malheureusement beaucoup de ces emplois au Smic sont aussi des emplois précaires... Mais, aujourd'hui, celui ou celle qui travaillerait pendant 43 ans à temps plein et au Smic aurait déjà les 1 000 €. Et, les 1 000 €, ce n'est même pas 85% du Smic, ce qui était le projet déjà à l'époque.

(extrait, BFM TV du 6.09.2021)

Petites retraites

Un rapport pour nous «vendre» le régime unique

Le gouvernement a demandé à deux députés (Nicolas Turquois et Lionel Causse) un rapport sur les petites retraites.

Ils font un constat déjà connu. La France compte environ 15,5 millions de retraités résidant en France et 37% d'entre eux (5,75 millions) perçoivent une pension mensuelle brute de droit direct inférieure à 1 000 euros. Les trois-quarts sont des femmes.

Les causes ne sont pas davantage une surprise. Les bas salaires, le chômage, le travail à temps réduit, la maladie entraînent de faibles retraites. La situation des retraités nés après-guerre s'est améliorée notamment pour les femmes qui ont une carrière plus complète. Ce qui n'empêche pas une perte régulière de pouvoir d'achat, à cause notamment de l'indexation (et pas toujours) sur les prix. Et depuis les années 2000, la crise de 2008 et maintenant la Covid, chômage, travail précaire, bas salaires auront des conséquences notables pour les futurs retraités.

Mais nos députés innovent ou plutôt relancent la propagande pour le régime unique. Un chapitre commence ainsi : «La complexité du système de retraite rend difficile pour les personnes concernées l'anticipation et la prévention d'une faible retraite». En clair, si la salariée alterne chômage et temps partiel imposé, sa retraite sera faible. Ce n'est pas la faute de l'employeur. Le coupable c'est le système de retraite trop complexe.

Cette salariée n'a pas compris que sa galère actuelle va se poursuivre à la retraite. Elle devrait «choisir» un emploi stable et bien payé. Le rapport le dit : «Cette illisibilité du système est très clairement un obstacle pour faire, en cours de carrière, des choix professionnels structurants pour la future retraite». Nos auteurs du rapport, eux, l'ont

compris, ils sont devenus députés.

Nos régimes de retraite sont financés par les cotisations. Ils ne sont en rien comptables du chômage et des salaires insuffisants. Par contre tous nos régimes ont introduit des mécanismes visant à améliorer le montant des pensions, en particulier pour les femmes : droits familiaux, validation de période de chômage ou de maladie. En d'autres termes des euros non cotisés peuvent ouvrir des droits.

Nos auteurs d'ailleurs le reconnaissent en citant : «Le XII^e rapport du Conseil d'orientation des retraites insiste sur la réduction des inégalités entre retraités engendrée par ces dispositifs de solidarité. Il signale en effet que les inégalités de pension au moment de la retraite sont réduites de près d'un tiers par rapport aux inégalités de revenus sur la carrière pour les salariés nés entre 1955 et 1964. En outre, le taux de pauvreté des retraités a été divisé par cinq depuis 1970 en passant de 35% à 7,6% en 2017».

Ils écrivent toutefois : «Que ce soit pour la MDA ou l'AVPF, il apparaît que de nombreuses femmes bénéficiaires pensent se constituer des droits à la retraite. Certes ils existent mais demeurent faibles : valeur portée au compte nulle ou très faible, absence de droits liés à la complémentaire...In fine, l'effet de solidarité peut être assez faible, voire directement contribuer à la faiblesse des pensions futures. On pourrait parler de «trappe à petites retraites».

Là encore, la Majoration de durée d'assurance ou l'Assurance-vieillesse des parents au foyer ne peuvent que compenser partiellement les charges d'enfants. Par exemple, l'AVPF permet de valider des trimestres d'assurance-retraite, pour des périodes non travaillées ou à temps partiel pour élever un enfant, voire s'occuper d'un proche handicapé. Comment oser parler alors de «trappe à petites retraites» !

Sur le manque d'informations que souligne le rapport. Des retraités ne font pas, ou insuffisamment valoir certains droits. Des améliorations seraient à apporter en com-

mençant, entre autres, par arrêter de supprimer des emplois dans les Carsat et rétablir l'accueil physique ! Dans tous les cas, ce n'est pas le manque d'info qui engendre de faibles retraites.

On pouvait s'y attendre, leur solution est : «L'instauration d'un système universel de retraite résoudrait une partie des situations constatées par la mission, notamment en améliorant la lisibilité du système et en facilitant les anticipations des assurés».

Un objectif est annoncé dans ce rapport : une pension de 85% du Smic net pour une carrière complète (85% de 1 231 euros, soit 1 046 euros).

Mais, comment financer ? Le rapport dit reprendre les mêmes préconisations figurant dans le rapport Vachey sur la dépendance :

- «la réduction de l'abattement de 10% à l'impôt sur le revenu pour les pensions et retraites ;
 - l'alignement du taux normal de CSG des retraités sur celui des actifs en contrepartie de la suppression de la cotisation maladie de 1% applicable sur la retraite complémentaire ;
 - un prélèvement supplémentaire sur les transmissions de patrimoine ;
 - une sous-revalorisation ou un gel ponctuel des pensions de retraite ;
 - l'allongement de la durée travaillée durant la vie active, par exemple par création d'une deuxième journée de solidarité. D'autres leviers permettant d'augmenter la durée travaillée durant la vie active existent et sont bien identifiés. Il s'agit essentiellement des leviers repoussant l'âge de départ à la retraite, comme l'augmentation de la durée d'assurance requise pour obtenir le taux plein ou le relèvement de l'âge légal de départ à la retraite ;
 - l'augmentation des cotisations pour la retraite.»
- Sur cette dernière mesure, les auteurs insistent peu et semblent ne pas trop y croire.

Quant aux vrais solutions : augmenter les salaires, en revenir à la norme du CDI à temps complet, permettre aux autoentrepreneurs et Uber d'avoir le statut de salariés, empêcher les licenciements etc. il n'en est pas question dans ce rapport.

Une fois encore, qu'il s'agisse de la dépendance, des petites retraites, du «déficit» du système retraite aggravé par les effets de la crise Covid, ce sont les retraités et les salariés qui devraient payer. ■

Unions départementales, locales, associations

ASSEMBLEES GENERALES

14. Assemblée générale de l'UDR-FO du Calvados le 12 mai 2021

L'assemblée générale s'est réunie avec une quinzaine de participants et la présence de Pierrick Salvi, secrétaire de l'Union départementale FO, et Jean-Paul Ducandas, secrétaire de l'UDR-FO.

En début de séance, une minute de silence a été observée en mémoire des camarades disparus depuis la dernière assemblée générale.

Après l'intervention de Pierrick Salvi sur la situation notamment le manque d'effectifs dans les services hospitaliers et les EHPAD, le secrétaire de l'UDR-FO a présenté le rapport d'activités. Sur le rapport de trésorerie, l'assemblée générale a donné quitus à Nadine Deswardt.

La séance a été close à 11h30 avec le pot de l'amitié offert par l'Union départementale.

75. Assemblée générale des retraités de l'UDR-FO 75 le 25 mai 2021

Pour cette dernière réunion avant les vacances d'été, une trentaine de retraités se sont retrouvés en présence de Didier Hotte, secrétaire général-adjoint de l'UCR-FO et Nora Nidam, secrétaire du syndicat FO des organismes de Sécurité sociale.

Didier Hotte a présenté les travaux de la réunion de la Commission exécutive de l'UCR-FO, et a mis l'accent sur les dangers de la «réforme des retraites», la défense de la Sécurité sociale et le 5^e risque.

Après son intervention, la parole a été donnée à Nora Nidam. Macron a parlé de «guerre contre le virus, quoi qu'il en coûte». Il a «oublié» de dire que c'est la Sécurité sociale qui a tout payé : masques, tests, vaccins, jusqu'aux plexiglas que les employeurs devaient disposer, les gardes d'enfants qui normalement sont à la charge du patron en application de la convention collective...

Nous sommes preneurs de la campagne contre la fracture numérique. Cela ne concerne pas que les retraités. Nous sommes opposés au développement des «Maisons France Service» où ce ne seront ni des agents de la fonction publique ni des employés de la Sécu qualifiés qui recevront les salariés.

La discussion qui a suivi a débouché sur plusieurs décisions : un communiqué adressé au Comité de défense de l'hôpital Beaujon, un message adressé à la COESPE en Espagne, une lettre à l'adjointe à la maire de Paris chargée des personnes âgées pour demander une entrevue sur le problème dit «de la fracture numérique».

84. Assemblée générale de l'UDR-FO du Vaucluse le vendredi 4 juin 2021

L'assemblée générale de l'UDR-FO s'est déroulée



à Montfavet avec 32 participants, le secrétaire de l'Union départementale et Jean-Claude Salivet, membre du Bureau de l'UCR-FO.

Une assemblée dense sur le rapport d'activités et surtout un travail sur la résolution qui a permis au président de faire le tour des problématiques du moment. Si cela a pris du temps, cela a permis à l'ensemble des présents de s'exprimer en abordant tous les problèmes de manière exhaustive et d'avoir de très riches échanges. L'intervention de Jean-Claude Salivet fut très courte mais synthétique.

L'assemblée générale s'est déroulée dans une ambiance agréable et très productive.

52. Assemblée générale de l'UDR-FO de Haute-Marne le 10 juin 2021



L'UDR-FO 52 a tenu son assemblée générale en présence de Didier Hotte, secrétaire général-adjoint de l'UCR-FO et de Philippe Cousin, Secrétaire général de l'Union départementale de Haute-Marne.

Unions départementales, locales, associations

ASSEMBLEES GENERALES

60% des adhérents ont fait le déplacement et ont pu participer aux travaux et à ce moment de convivialité tout en respectant les gestes barrières. Didier a dirigé nos travaux et a évoqué la situation générale des retraités et l'activité de l'intersyndicale nationale. Philippe est intervenu sur la situation locale et a salué l'implication des camarades lors de l'élection des TPE qui a permis à FO-52 de passer de la quatrième à la deuxième place. Nous avons, conformément à nos statuts, procédé aux élections de notre bureau qui a été renouvelé dans son ensemble. Eddy Grisval reste président, Nelly Joly reste trésorière. Yolande Jeans cède sa place de secrétaire à notre sympathique et dévoué Charlie Pesce.

69. Assemblée générale de l'UDR-FO du Rhône le 10 juin 2021

Avoir une longue période de confinement, c'est avec quelques mois de retard que l'UDR-FO du Rhône a tenu son assemblée générale annuelle. C'est avec beaucoup de plaisir que 18 camarades se sont retrouvés en présentiel et 3 en visioconférence. En cette sortie de crise, les revendications des retraités sont toujours aussi fortes et les échanges furent nombreux.

Le traitement de la crise Covid qui a mis en avant les pénuries médicales avec les difficultés rencontrées par les anciens dans les EHPAD, une communication gouvernementale qui fut un révélateur des manques de personnels et de moyens dans les Services de santé du département.

Les participants ont évoqué leurs craintes sur la sortie de la crise avec :

- le projet de réforme des retraites qui ressurgit ;
- l'arrivée du 5^e risque et de son financement qui annonce la destruction de la Sécurité sociale ;
- un financement de la dette Covid impactant encore plus le pouvoir d'achat de l'ensemble des salariés et des retraités.



Trois présidents de l'UDR-FO du Rhône, successivement Jean Pagnon (1991-2011), Jean-Claude Salivet (2011-2021) et Jean-Louis Basset (2021).

Non, l'UDR-FO 69 n'a pas confiné ses revendications Pascal Lagrue, secrétaire de l'UD-FO du Rhône est intervenu et a remercié fortement les retraités pour leur implication dans la vie de l'UD ainsi que pour leur forte présence lors des mobilisations départementales. Didier Hotte, secrétaire général-adjoint de l'UCR est intervenu en vidéo pour rappeler la situation sociale des retraités et sur les positions de l'UCR-FO et le contexte social et politique.

L'assemblée a acté l'élection par le CA du nouveau Président de l'UDR-FO 69, Jean-Louis Basset, en succession de Jean-Claude Salivet.

91. Assemblée générale de l'UDR-FO de l'Essonne le 15 juin 2021

L'assemblée générale de l'UDR-FO de l'Essonne s'est tenue à la Maison des syndicats à Evry en présence de Didier Hotte, secrétaire général-adjoint de l'UCR-FO qui l'a présidée et de Christophe Le Comte, Secrétaire général de l'UD-FO 91.



Au nom du bureau de l'UDR, Jacques Veillon a rendu un hommage à nos camarades disparus. Après un complément oral au rapport d'activités fait par Daniel Rousseau, Christophe Le Comte a donné des informations sur la vie de l'Union départementale. Michel Roignot, premier secrétaire de l'UD-FO 91 est intervenu dans la discussion, fort de son expérience passée. Après les interventions, le rapport d'activité a été voté à l'unanimité. De même pour le rapport de trésorerie présenté par Jean Petillon.

Unions départementales, locales, associations

ASSEMBLEES GENERALES

Après discussion, la résolution proposée a été adoptée à l'unanimité sur la situation dans les EHPAD et sur la fracture numérique.

En conclusion, Didier Hotte nous a apporté des informations utiles sur la réforme des retraites envisagée par le gouvernement et sur le problème de la fracture numérique.

L'assemblée s'est terminée par le traditionnel pot de l'amitié.

35. Assemblée générale de l'UDR-FO d'Ille-et-Vilaine le 17 juin 2021

L'assemblée générale de l'UDR-FO 35 s'est réunie en présence de Fabrice Lerestif, Secrétaire général de l'Union départementale d'Ille-et-Vilaine et Christian Fourmy, membre du bureau national de l'UCR-FO.



Fabrice Lerestif a fait une intervention sur le compte rendu du CCN et l'appel à manifester le 22 juin à 11h place du Champ-de-Mars à Rennes. Monique Bouzin a présenté le rapport introductif, voté à l'unanimité. Gérard Conan a présenté le rapport de la Commission des comptes et quitus est donné au trésorier, Serge Cousquer. Le rapport de trésorerie a été voté à l'unanimité.

L'assemblée générale s'est poursuivie avec l'intervention de plusieurs intervenants. Les camarades ont dénoncé les attaques contre la Sécurité sociale, la volonté de lui faire supporter le coût de la «dette Covid» alors que des entreprises reçoivent des milliards. Ils ont condamné la création de la 5^e branche et l'utilisation de la pandémie contre les libertés syndicales.

05. Assemblée générale de l'UDR-FO des Hautes-Alpes lundi 21 juin 2021

L'assemblée générale de l'UDR des Hautes-Alpes s'est réunie à La Freissinouse (05) sous la présidence d'Alain

Collard, membre du bureau de l'UCR, et en présence de Damien Kuster, Secrétaire général de l'Union départementale FO des Hautes-Alpes. Celui-ci est intervenu sur les sujets d'actualité qui ont été au cœur du Comité confédéral national qui vient de se tenir (lois et mesures gouvernementales qui restreignent les libertés individuelles et collectives, dont les libertés syndicales, réforme de l'Assurance-chômage, réforme des retraites, etc.) et a informé les retraités Force Ouvrière des combats actuels menés par FO dans le département aux côtés des salariés (Sécurité sociale, SNCF, par exemple).

Jean Grillet, président de l'UDR a présenté le rapport d'activités d'une UDR en pleine progression, soulignant la place occupée par les retraités FO dans la vie de l'UD et l'importance de faire adhérer les camarades qui partent en retraite.

Martine Giulj, trésorière, a présenté un rapport détaillé de trésorerie dont la commission de contrôle a donné quitus.

Alain Collard a rendu compte des travaux du Comité exécutif de l'UCR qui s'est tenu courant mai. Bien sûr, la question du pouvoir d'achat a été évoquée, mais ce sont surtout les problèmes liés à la fracture numérique et à la dépendance qui ont été largement développés. Les différents rapports (qui ont été adoptés à l'unanimité) et interventions ont été largement discutés par les participants. La défense de la Sécurité sociale de 1945 et des services publics ont été au centre des débats.

Un communiqué reprenant les principales revendications des retraités FO, présenté par le président de l'UDR, a été adopté par de vifs applaudissements à la fin de l'assemblée générale.

Un repas amical a ponctué agréablement cette réunion annuelle. L'après-midi, celles et ceux qui le pouvaient étaient invités dans les locaux de l'Union départementale à une projection de morceaux sélectionnés du film «La Sociale» de Gilles Perret (consacré à la Sécurité sociale) et de documents d'archives de Force Ouvrière sur le même thème.



SECTION FÉDÉRALE DES RETRAITÉS CHEMINOTS

TENTER D'OPPOSER LES SALARIÉS ENTRE EUX, ENCORE (ET TOUJOURS)

Les «avantages» des cheminots sont à nouveau stigmatisés par le gouvernement.

Après avoir relancé, en cette rentrée, la volonté de mettre fin aux réputés scandaleux régimes spéciaux de retraite (suivez mon regard), c'est au tour du secrétaire d'État aux Transports, Mr Djebbari, d'annoncer vouloir «discuter» de leurs facilités de circulation considérant leur «coût». Cette annonce intervient à l'occasion de la publication d'un rapport, *Facilités de circulation dans la branche ferroviaire*, demandé par l'UTP (Union patronale des transports publics et ferroviaire), la CFDT et l'UNSA, dans le cadre des négociations en cours d'un «nouveau pacte ferroviaire» pour l'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire de voyageurs.

Les rédacteurs doivent reconnaître que : «Les facilités de circulation accordées par la SNCF [...] sont considérées [...] comme un élément essentiel du pacte social, et constituent un avantage dont le caractère exceptionnel doit être relativisé. [...] La mission estime que la perte de chiffre d'affaires potentielle induite par les facilités de circulation accordées à titre privé aux actifs et aux retraités ainsi qu'à leurs ayants droit s'élève en moyenne à 105 millions d'euros par an pour l'entreprise historique (soit 0,3% du chiffre d'affaires moyen réalisé sur 2017-2019). [...] Au regard de la valeur monétaire des avantages en nature accordés par d'autres entreprises à leurs salariés, ce montant ne paraît pas exorbitant».

Qui plus est : «L'octroi de facilités de circulation à un champ large de bénéficiaires, incluant notamment les ascendants des salariés et des retraités [...] n'est pas le propre de la SNCF[...] De plus, «lorsque le montant de l'avantage a pu être déterminé et qu'il emporte une perte de recettes ou un coût pour l'entreprise étudiée (notamment cités dans le rapport : Air France, le groupe Carrefour, ATMB, Engie...), la mission relève qu'il est supérieur à

celui de la perte de chiffre d'affaires potentielle induite par les facilités de circulation accordées à la SNCF».

Néanmoins, les rédacteurs, hauts fonctionnaires des finances et des affaires sociales, missionnés pour proposer «l'évolution» de ces facilités de circulation présentent quatre scénarii. Si l'extension du régime actuel à l'ensemble des salariés, retraités et ayants droits des entreprises de la branche est évoqué (scénario A), le rapport souligne les «coûts patronaux supplémentaires». Les trois autres excluent toute extension aux salariés et retraités de la branche et les limitent pour les actuels bénéficiaires. Les agents transférés aux entreprises privés attributaires pourraient ainsi perdre leurs droits (y compris à leur retraite). Les retraités SNCF actuels et leurs ayants droit ne les conserveraient que sur le réseau non privatisé [...] à moins d'un accord d'entreprise prévoyant compensation financière.

Bien qu'il n'y ait aucune comptabilisation personnelle des facilités de circulation utilisées (ou pas), le rapport recommande de plus la fiscalisation individuelle de cet avantage en nature, ces cotisations sont aujourd'hui assumées par l'entreprise.

Pour les retraités, cela signifierait l'acquittement, sur une base forfaitaire (?), de cotisations CSG, CRDS (23 euros en moyenne) ainsi qu'une augmentation d'impôt sur le revenu (24 euros en moyenne).

La Fédération FO des Cheminots estimant que le gouvernement fait un choix politique en décidant d'engager concomitamment des dépenses pour financer la gratuité du transport ferroviaire revendiquée par les syndicats de policiers tout en encourageant le contraire vis-à-vis des cheminots, réclame, dans les négociations en cours, l'application du scénario A du rapport concernant l'extension des facilités de circulation à tous les salariés de la branche, tout en s'opposant à leur fiscalisation.

L'action commune des cheminots sera sans doute nécessaire pour faire aboutir cette revendication. ■



STOP À LA BAISSSE DU POUVOIR D'ACHAT ! EXIGEONS LA REVALORISATION DE TOUTES LES PENSIONS DE RETRAITE !

Dans son article L161-25, le Code de la Sécurité sociale prévoit que les pensions de base de la CNAV sont revalorisées chaque année de l'inflation (indice INSEE) et, si cette inflation est inférieure à 1%, la revalorisation doit être au moins de 1%. Dans le cadre des Lois de financement de la Sécurité sociale (LFSS), depuis 2013, les gouvernements successifs dérogent, chaque année, à cet article L161-25 !

À titre d'exemple, FO a calculé les conséquences sur des pensions brutes de base (CNAV) résultant de ces décisions gouvernementales inacceptables : ce sont des pertes très importantes ! Jugez vous-mêmes !

■ Sur 8 ans (de janvier 2013 à décembre 2020), la perte est de :

=> 5,46% pour une pension de base brute mensuelle de 1 000 €.

C'est un manque à gagner de 54,56 € en décembre 2020, soit - 1 791,31 € de janvier 2013 à décembre 2020 !

=> 6,17% pour une pension de base brute mensuelle de 1 500 €.

Le manque à gagner est de 92,48 € en décembre 2020, soit - 2 695,97 € de janvier 2013 à décembre 2020 !

■ Et ces calculs sur des pensions brutes ne tiennent pas compte des baisses de pensions nettes subies suite :

- à la création en avril 2013 de la cotisation CASA (0,3%),

- à l'augmentation du taux de la CSG de 6,2% à 6,6% en avril 2013,

- puis l'augmentation de 25% du taux de la CSG en janvier 2018, passée de 6,60% à 8,30% !

Ces pertes justifient pleinement notre revendication d'augmentation générale des pensions en fonction de l'évolution du salaire moyen des actifs !